

DELITS

INFRACTION	POINT PERDU	INFRACTION	POINT PERDU
Conduite en état d'ivresse manifeste ou sous l'emprise d'un état alcoolique (à partir de 0,8 g/l de sang ou 0,4 mg/l d'air expiré)	6	Excès de vitesse supérieur ou égal à 50km/h (en cas de récidive dans les 3 ans)	6
Refus de se soumettre au contrôle d'alcoolémie ou de produits stupéfiants	6	Conduite pendant suspension ou pendant rétention	6
Conduite sous influence de substance ou plantes classées comme stupéfiants (quel que soit le type ou la quantité consommée)	6	Blessures involontaires entraînant une incapacité de travail de plus de 3 mois	6
Délit de fuite	6	Blessures involontaires entraînant une incapacité de travail inférieure ou égale à 3 mois	6
Refus d'obtempérer, d'immobiliser le véhicule et de se soumettre aux vérifications	6	Blessures involontaires entraînant une incapacité de travail de plus de 3 mois + circonstance aggravante	6
Refus d'obtempérer aggravé par la mise en danger d'autrui	6	Blessures involontaires entraînant une incapacité de travail de plus de 3 mois + 2 circonstances aggravantes ou plus	6
Récidive (1 an) de non-respect de la distance de sécurité dans un tunnel	6	Homicide involontaire	6
Entrave ou gêne à la circulation	6	Homicide involontaire + circonstance aggravante	6
Usurpation de plaque d'immatriculation	6	Homicide involontaire + 2 circonstances aggravantes ou plus	6
Usage de fausse plaque ou de fausse inscription apposée sur un véhicule à moteur ou remorque	6	Fausse déclaration sur le propriétaire d'un véhicule à moteur circulant sans plaque ou inscription obligatoire sur une voie ouverte à la circulation publique	6
Mise en circulation de véhicule attelé d'une remorque munie de plaque ou d'inscription inexacte	6		

INFRACTIONS



SANCTIONS



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CE QU'IL
FAUT
SAVOIR



CONTRAVENTIONS

INFRACTION	POINT PERDU	INFRACTION	POINT PERDU	INFRACTION	POINT PERDU
Conduite en état d'ivresse (à partir de 0,20 à 0,79 g/l de sang ou 0,10 à 0,39 mg/l d'air expiré) Transport en commun	6	Excès de vitesse de 1 à 19 km/h lorsque la vitesse maximale autorisée est supérieure à 50 km/h	1	Circulation, en marche normale, sur la partie gauche d'une chaussée à double sens	3
Conduite en état d'ivresse (à partir de 0,5 à 0,79 g/l de sang ou 0,25 à 0,39 mg/l d'air expiré) Autres catégories de véhicules	6	Excès de vitesse de 1 à 19 km/h lorsque la vitesse maximale autorisée est inférieure ou égale à 50 km/h	1	Circulation, arrêt ou stationnement sur bande centrale séparative sur autoroute	2
Utilisation d'antiradar	2	Excès de vitesse de 20 à 29 km/h	2	Circulation sur la bande d'arrêt d'urgence	3
Arrêt ou stationnement dangereux	3	Excès de vitesse de 30 à 39 km/h	3	Non-respect des distances de sécurité	3
Non-port de la ceinture de sécurité	3 <small>Pour le conducteur</small>	Excès de vitesse de 40 à 49 km/h	4	Franchissement d'une ligne continue	3
Non-port du casque (cyclo ou moto)	3 <small>Pour le conducteur</small>	Non-respect de la priorité	4	Non-respect des distances de sécurité dans un tunnel	3
Non-respect du feu rouge	4	Marche arrière ou demi-tour sur autoroute	4	Maintien des feux de route avec véhicule en face	1
Non-respect du stop	4	Dépassement dangereux	3	Changement de direction sans avertir (sans clignotant)	1
Circulation en sens interdit	4	Accélération par conducteur sur le point d'être dépassé	2	Usage d'un téléphone tenu en main par le conducteur d'un véhicule en circulation	2
Chevauchement d'une ligne continue	1	Refus de serrer à droite par conducteur sur le point d'être dépassé	2	Circulation de nuit ou par visibilité insuffisante sans éclairage	4